

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
(Par trimestre.)  
Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
Pour les autres villes. 5 20.

# COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSCRIPTIONS ET Avertissements.  
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 496.

DIMANCHE.

6 NOVEMBRE 1831.

## INTERIEUR.

BRUXELLES, 4 novembre.

Discours prononcé par M. Seron, à la chambre des représentants, le 3 novembre.

Les dépenses dont aujourd'hui on vous demande l'allocation, pour le dernier trimestre de l'année, sont fidèlement calquées sur les dépenses des neuf premiers mois. J'ai dans le temps rejeté celles-ci comme excessives; je ne pourrais donc admettre celles-là, à moins qu'il ne me fût prouvé que les motifs de mon premier vote étaient sans fondement.

Je suis loin d'avoir acquis cette conviction dans l'examen du budget complet de l'exercice, mis sous vos yeux si tardivement que, suivant M. le ministre des finances, ce n'est plus qu'un compte rendu pour le passé. On a trop négligé, me semble-t-il, cette considération, qu'obligés, par la nature des choses, à avoir proportionnellement plus de fonctionnaires et d'employés salariés que n'en entretiennent les grandes monarchies, et n'étant pas tenus à la même représentation, nous devons nécessairement mesurer les traitemens sur une plus petite échelle, si nous voulons que nos dépenses n'excèdent pas nos ressources. On a surtout perdu de vue la nécessité, dans notre position actuelle, d'user de la plus sévère économie, à cause de l'état de souffrance de la nation par la privation de tout commerce, et à cause aussi de l'obligation dans laquelle elle est cependant de rembourser 23 millions d'emprunts, de payer ses propres dettes, et d'en supporter une autre qui lui est étrangère de 8,400,000 florins par année, grossie de 10 millions d'arrérages au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

En effet, nos ministres ont 10,000 florins d'appointement et 2,000 florins d'indemnité de logement, tandis qu'on pourrait peut-être leur en trouver un qui ne coûterait rien dans les bâtimens nationaux. Ces messieurs sont trop payés; il en est de même de messieurs les gouverneurs de province qui reçoivent 7,000 florins: autrefois le préfet du département des Ardennes n'avait que 8,000 francs. Il en est encore de même de messieurs les premiers présidents, dont l'un (celui de la cour de Bruxelles) touche 6,613 florins de traitement, et dont l'autre (celui de la cour de Liège) touche 5,670 florins, sans compter que tout-à-l'heure il en faudra un troisième à Gand; il en est aussi de même des procureurs-généraux, des secrétaires-généraux, des inspecteurs-généraux et d'une foule d'autres employés, soit des ministères, soit des administrations. Enfin, il en est de même de l'armée, depuis le général de division jusqu'au simple soldat. Certes, le soldat n'est pas dans la classe riche, son superflu est peu de chose, mais il est tant de malheureux qui manquent de pain, et ici je dois parler, je parle dans l'intérêt de la société entière.

Le mal n'est pas seulement dans l'élevation des appointemens, il est encore dans le trop grand nombre d'employés: le ministère des finances à lui seul en nourrit peut-être 11 mille. Je suis persuadé que, proportion gardée, la France en a un tiers de moins; aussi en voit-on qui, faute d'occupation, battent le pavé à la journée. On croit par la multiplication des rouages faire marcher mieux la machine, et on obtient précisément le résultat contraire.

Si je pouvais, messieurs, descendre dans les détails qu'exigerait une vérification complète que d'autres dépenses inutiles ou excessives j'aurais à vous signaler! Je placerais au nombre des premières, 15,000 florins de présens diplomatiques, 25,000 florins attribués aux représentants (dont les fonctions devraient être gratuites), pour les rendre favorables au fisc dans le travail des patentes; 66,000 florins de dépenses imprévues, 65,000 florins de traitement d'attente, je demanderais pourquoi on n'a pas supprimé ces traitemens, en donnant l'emploi à ceux qui les touchent, pourquoi, par exemple, dans certaine province, par des raisons entièrement étrangères à l'intérêt public, on n'a pas nommé à la place d'administrateur du trésor, alors vacante par décès, l'ancien directeur des contributions directes qui la demandait avec instance, et fait gagner ainsi à la nation l'indemnité annuelle de 3,000 florins qu'elle paie à cet ex-directeur pour ne rien faire. Outre celles dont j'ai déjà parlé, je mettrais au nombre des dépenses excessives celles du cadastre, partie dans laquelle vous reconnaîtrez vous-mêmes d'intolérables abus si vous vous faites représenter: 1° les réglemens sur le système cadastral; 2° celui de l'organisation du personnel; 3° l'état du personnel; 4° l'état des traitemens fixes; 5° le tarif des frais de route; 6° les tarifs des indemnités par bonnier et par parcelle; 7° le tarif des indemnités pour les contrôleurs; 8° le tarif des indemnités pour les experts; 9° le tarif des rétributions pour les pièces cadastrales; 10° enfin le même tarif pour le travail de bureau des contrôleurs. Mais si j'entreprenais une pareille tâche je n'aurais jamais fini.

En regard d'un si grand nombre de dépenses abusives, on ne trouve pour l'instruction primaire qu'une somme de 140,640 florins

50 cents, en y comprenant les frais d'établissement, montant à 13,000 florins; d'une école normale, qui n'existe pas encore; pour l'instruction primaire, dis-je, presque aussi nécessaire au peuple, que le pain même, et qui seule peut lui inspirer l'amour de la liberté, de l'ordre et des lois.

Voulez-vous, messieurs, que ce même peuple paie volontairement, avec plaisir même, les contributions publiques? faites qu'il soit instruit, mais faites aussi, en supprimant toutes les dépenses qui ne sont pas rigoureusement nécessaires, qu'il sente que les charges publiques sont légitimes et établies dans son propre intérêt.

Pourquoi naguère payait-il si facilement la taxe sur les bestiaux, si ce n'est parce qu'elle formait un fonds d'assurance, auquel il avait droit en cas de perte?

Ici, messieurs, je vous demande la permission de sortir de mon sujet pour émettre le vœu que ce dernier impôt soit incessamment rétabli, et même augmenté; pour inviter en outre M. le ministre des finances à présenter un projet de loi dont l'objet sera de remettre en vigueur celle du 22 frimaire an VII, sur l'enregistrement, en ce qui concerne les ventes de coupes de bois et de récoltes sur pied. Ce ministre, qui doit pourvoir à tout, a grand besoin de fonds; c'est un moyen d'en obtenir, et il est urgent de l'employer pour atteindre les ventes de coupes et taillis, lesquelles se font ordinairement dans les deux derniers mois de l'année.

Nommé membre d'une commission que le gouvernement a établie, pour la révision des lois en matière d'impôts, j'aurais pu, dira-t-on, soumettre ces dernières observations à la commission elle-même; mais mon intention n'est pas d'en faire partie, parce qu'avant de venir ici, j'ai pris l'engagement de n'être d'aucune commission endehors de la chambre, libre à mes collègues de ne point partager à ce sujet ma manière de voir et d'agir.

Je voterai contre la loi proposée.

### Assassinat d'un prisonnier belge.

Nous pouvons garantir les faits suivans:

L'on se rappelle qu'après les événemens de Louvain, les journaux hollandais firent connaître qu'un de nos gardes civiques, fait prisonnier, était accusé d'avoir voulu lâcher un coup de feu sur le prince d'Orange. Ce jeune homme, appelé Adrien Klerkx, et qui appartient à une famille honnête de Bruxelles, fut conduit avec les autres prisonniers à Naarden, mais traité avec beaucoup plus de rigueur que ses compagnons: il fut jeté dans des cachots, et horriblement battu. Lors de l'échange des prisonniers, il ne fut pas compris dans leur nombre. Sa mère fit des démarches auprès du ministre de la guerre, et par l'entremise du général Belliard et de l'ambassadeur anglais, elle obtint qu'il pourrait rentrer dans son pays; les mauvais traitemens qu'il avait essuyés avaient dérangé sa santé à tel point qu'il était retenu à l'hôpital: on le força de se rendre à pied, malgré ses pressantes prières, à Breda. Pendant la route, qui dura cinq jours, il ne reçut d'autres secours que du pain et de l'eau, et était obligé de coucher dans des cachots humides; on poussa la barbarie jusqu'à le forcer, malgré ses cris, avec des souliers beaucoup trop petits pour lui. Sa mère alla le rejoindre à Breda, où elle apprit de lui-même et de plusieurs personnes qu'en arrivant son état était tellement malheureux, que plusieurs habitans cherchèrent à lui porter des secours, mais furent impitoyablement repoussés par les maréchaussées hollandaises. Il passa la première nuit dans un cachot humide, dans lequel on le trouva le lendemain presque sans vie. A l'arrivée de la mère, qui était munie d'une lettre de recommandation des envoyés français et anglais, les autorités hollandaises consentirent à le laisser transporter à l'hôpital: il était trop tard. Après cinq jours d'épouvantables souffrances, ses forces épuisées l'abandonnèrent tout-à-fait: il mourut dans les bras de sa mère. Les autorités hollandaises de Breda rougissaient elles-mêmes des inutiles barbaries qu'on lui avait fait essuyer; elles s'informèrent avec inquiétude auprès de la mère si son fils lui avait fait le récit de ce qui lui était arrivé: elles l'engagèrent à le transporter de suite en Belgique; mais un homme de l'art et un prêtre, qui avaient apprécié son état, firent comprendre à la mère que ce conseil n'était donné que pour faire attribuer aux fatigues du voyage une mort qui était certaine. Les égard et les consolations que reçut la mère d'un grand nombre d'habitans de Breda, qui lui étaient tout-à-fait inconnus, font voir la vive sympathie que nous aurions rencontrée chez les habitans du Brabant septentrional. (Indépendant.)

— La commission de révision de l'impôt a nommé M. le baron Osy pour son président, et M. Delhougne de Louvain, pour son secrétaire.

— Le général Desprez est allé hier, avec l'intendant-général de l'armée, inspecter la division du général Wauthier.

— On parle de l'admission dans le cabinet de Prusse de MM. Eichorn Lecocq et de Kuster, on sait que l'Allemagne les considère comme les

représentans des doctrines libérales. On pense que le roi Guillaume de Prusse voudrait, avant d'entamer la guerre, donner une constitution semi-libérale à son royaume.

— Tous les postes, occupés jusqu'ici par le 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie, ont été relevés dans journée d'hier par la garde civique; on pense que ce régiment, qui fait partie du corps de réserve, va partir pour Malines.

— On écrit de Gand, 3 novembre :

Avant-hier soir, trois individus, ayant crié dans un estaminet de notre ville, rue St-Sauveur : *Vive le prince d'Orange!* et chanté des chansons orangistes, le cabaretier en donna connaissance à la garde qui passait. Deux de ces individus ont été arrêtés par la garde, le troisième s'est échappé.

Un détachement de 110 hommes du 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie, venant de Bruges, est arrivé hier dans l'après-midi en notre ville, et est reparti ce matin, se dirigeant sur Malines pour se rendre de là au bataillon de guerre.

Le tribunal de 1<sup>re</sup> instance siégeant à Furnes, a décidé, par jugement du 22 octobre dernier, qu'un officier de la garde civique mobilisée, mais non mise en activité, n'a pas besoin de l'autorisation du ministre de la guerre pour pouvoir contracter mariage.

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

M. le général Niellon vient d'autoriser M. J. Clemputte, lieutenant d'artillerie à la compagnie de Gand, à recruter des hommes pour compléter le personnel de sa compagnie, sous la réserve de n'admettre que des canonniers déjà instruits.

On assure que le premier ban de la garde civique de Courtrai, arrivé lundi à Bruges, va se rendre aujourd'hui à Maldeghem.

— On mande de Francfort :

On apprend d'une manière certaine que la diète germanique n'opposera pas de difficultés aux dispositions de la conférence de Londres relativement au Luxembourg.

— M. Block, officier de bataillon franc, demeurant actuellement à Gand, est nommé lieutenant-adjutant-major, au premier bataillon de la légion du premier ban de la garde civique de Namur, en garnison à Liège.

— Nous avons sous les yeux une lettre de Paris du 30 octobre, écrite par une personne digne de toute confiance. On y lit le passage suivant :

« J'ai demandé aujourd'hui chez le roi à M. le duc de B. si nos affaires allaient bientôt se terminer et si je pouvais vous donner quelque nouvelle qui vous tranquilliserait sur votre sort. Il m'a chargé de vous mander que le roi Guillaume, sans adhérer formellement aux 24 articles, avait déclaré aux puissances qu'il attendrait pendant quatre mois, avant de reprendre les hostilités, l'effet des mesures qu'elles croiraient devoir adopter pour la conclusion des affaires de la Belgique, et qu'après ce délai, il espérait être mis dans une position à n'avoir qu'à se louer de leur justice. M. le duc de B. a ajouté que je pouvais sans crainte le citer comme auteur de cette communication. »

(*Messageur de Gand.*)

— On écrit d'Anvers, 3 novembre :

Hier soir à dix heures; un courrier venant de Bruxelles avec des dépêches pour La Haye, est passé par notre ville.

#### Correspondance particulière de l'Indépendant.

Londres, 1<sup>er</sup> novembre.

Nous sommes ici dans la plus vive inquiétude sur les troubles de Bristol. Aujourd'hui on était généralement d'opinion, à la bourse, que ces mouvemens n'étaient pas l'expression momentanée de l'effervescence populaire, mais le commencement d'un système de résistance organisée par le peuple. Le dommage causé à Bristol est immense, et le nombre de personnes tuées s'élève à près de cent. Toutes les prisons ont été brûlées et les prisonniers mis en liberté. Tous les ministres présens à Londres se sont réunis aujourd'hui et ont été d'opinion unanime que la réouverture du parlement devait avoir lieu le plus tôt possible. On a envoyé ce matin à Bristol des canons et des troupes, car on craignait sérieusement que le peuple de Birmingham ne se levât en masse pour se joindre aux Bristolien et marcher sur la capitale, si on ne parvenait à étouffer immédiatement ces émeutes. Dans une réunion qui a eu lieu hier à Londres, les débats ont eu un caractère assez violent pour sanctionner l'opinion que le peuple est exaspéré au plus haut point, et que le pays est à la veille d'une révolution. L'objet de cette réunion était la formation d'une garde nationale, et quoique cette mesure répugne beaucoup au gouvernement, il est probable, vu l'élan général qui existe, que ce plan, ou quelque chose de semblable, sera mis à exécution immédiatement.

Je vous ai déjà informé qu'une flotte était sur le point d'être envoyée dans l'Escaut, et vous devez avoir reçu la nouvelle de son arrivée. Je puis vous certifier qu'elle y restera jusqu'à ce que tous les points en litige soient définitivement arrangés.

On équipe dans ce moment un vaisseau pour une expédition contre le Portugal. Des avis ont été mis dans les journaux pour demander des soldats pour une colonie; mais le motif réel est l'expédition des Açores. Le parti de dona Maria paraît plein d'espérance; et, par tout ce que j'apprends, il a beaucoup de chances de réussite.

Une commission spéciale sera envoyée sous peu à Bristol, pour juger les personnes qui ont été arrêtées comme ayant pris part aux troubles.

NANUR, 5 novembre.

ENCORE UN ENTRETIEN ENTRE DEUX HOMMES DE RIEN.

Hein! hein! compère, qu'est-il arrivé? Vous voilà les épaules dans les oreilles, le menton sur la poitrine, les bras croisés et l'œil fixé sur cette dalle comme si vous vous y miriez. C'est ce *Courrier* que je vois sur la table qui vous a mis dans cet état d'abstraction et de tristesse grave. — Eh! c'est bien fait pour cela, je pense: avons-nous été ânes de nous laisser ainsi mener par ces tas de fils de bauqueroutiers, d'avocats intrigans, de gens qu'on ne savait d'où ils étaient venus! La révolution s'est faite pour eux seuls, compère; eux seuls en recueillent les fruits, et nous, nous en supportons les charges, qui ne sont pas légères, hein! Voilà que nos représentans viennent d'accepter les 24 articles; mais ce n'est pas le déshonneur qui résulte de cette acceptation pour le pays qui me met tant d'acrimonie dans les humeurs. Dès que j'ai vu le sort de la révolution entre les mains d'hommes qui ne savent que mettre du noir sur du blanc, et qui ne mettraient pas le feu à une mèche de deux cents sans sourcilier, je me suis habitué à l'idée de voir bientôt l'honneur national flétri; laissons ce point. Pourrez-vous payer votre nouvel emprunt? Moi, je serai forcé de vendre pour ce qu'on voudra m'en donner les coupons des anciens pour faire face au nouveau. Et tous ces millions que nous devons payer à Guillaume, où irons-nous les chercher, s'il vous plaît? Ne serait-il pas bien temps de revenir sur ces dilapidations des deniers publics en imposant les hauts pensionnaires, les grosses indemnités? en a-t-on voté, des indemnités! comme ils y allaient! étaient-ils généreux! Mais c'est à nous de fatiguer, d'économiser, de nous imposer des privations, êtres obscurs que nous sommes; à ces grands hommes d'hier de dépenser, d'avoir toutes les commodités de la vie, d'ordonner, d'embrouiller. (Communiq.)

— MM. Sout et Périer, tous deux ministres du roi-citoyen, avaient été accusés positivement de trahison, et dubitativement de concussion par la *Tribune*. Ils se crurent diffamés par le seul soupçon de concussion, ils n'ont pas cru qu'il en fût de même d'une imputation de trahison. La raison de la différence est patente, des fripons ne conviennent nulle part, tout le monde les repousse également. Mais un traître, c'est bien différent, il peut devenir l'homme du parti auquel il s'est livré. Une trahison peut éventuellement devenir un titre à quelque chose, un vol est toujours une infamie. La différence est comme on voit immense.

— Vit-on jamais rien de pitoyable comme la réponse de M. Lebeau, lorsque pour justifier la dépense de cinq mille florins pour un dîner, il dit qu'il en a donné trois?

— M. van de Weyer ne reçoit que QUARANTE MILLE FLORINS par an; c'est en vérité trop peu.

## EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 3 novembre.

Le roi de Hollande refuse... Cette nouvelle, que les journaux annonçaient déjà ce matin, nous est encore confirmée par une lettre que nous recevons d'Amsterdam; en date du 28, et par laquelle nous apprenons qu'un diplomate anglais et un prussien étaient arrivés d'Angleterre, et avaient eu plusieurs conférences avec le roi. Était-ce pour le persuader d'adhérer au 24 articles? Nous ne le croyons nullement, du moins de la part du ministre prussien; et il est bien possible qu'il ait mission secrète pour approuver le refus, tandis qu'il a mission, conjointement avec le ministre anglais, de provoquer son acceptation. Tout fait croire que la Prusse n'a pas renoncé à son système d'intervention. Voici des renseignemens qui nous viennent de bonne source. Dans le mois de mai dernier, le roi de Prusse avait cent mille hommes sur le Rhin, divisés en trois corps d'armée, pourvus d'un matériel complet. Il avait contracté un marché pour vingt-trois mille chevaux de Holsten, de Heswick, et autres pays; et on avait accumulé des milliers de tonnes de fourrages dans les mers d'Ehrenbrieffstein pour leur nourriture. Pendant le temps que le roi de Hollande employait à préparer son attaque contre la Belgique, la reine de Hollande était à Berlin, et une quinzaine de jours après son retour, la guerre commença. On était étonné que la Hollande, qui était si peu guerrière en 1829, et qui déploya tant de preuves de lâcheté et d'indiscipline en 1830, présentât tout-à-coup une armée si formidable dans sa dernière invasion de la Belgique. Mais le secret de son audace n'est pas difficile à deviner. Le roi de Prusse avait permis aux agens du roi de Hollande de lever jusqu'à 15,000 hommes de troupes dans les provinces rhénanes, et ces nouveaux soldats furent distribués avec soin dans toute l'armée hollandaise, de sorte que le quart ou le cinquième de chaque compagnie était un vétéran prussien. L'intérêt des Hollandais était de pousser jusqu'à Bruxelles, et, une fois là, le roi de Prusse comptait sur la faiblesse présumée de la France, pour envoyer 80,000 hommes afin d'y appuyer ses amis. La décision rapide du maréchal Sout déjoua ce projet de Frédéric-Guillaume. Cependant il était à croire qu'il essaierait de nouveau d'exécuter son plan. Ainsi il n'est donc pas étonnant que le roi de Hollande résiste à la France et à l'Angleterre, puisqu'il se voit appuyé par la Prusse, et par suite par la Russie et l'Autriche.

— Hier au soir, M. l'ambassadeur de Sardaigne, M<sup>me</sup> la princesse de Castelcicala et M. le comte de Cellés ont eu l'honneur d'être reçus par le roi.

— Un prix institué l'année dernière pour encourager l'amélioration

des bestiaux a été décernée, en assemblée publique présidée par M. de Lachapelle, préfet de Seine-et-Marne, à Lagrange, près Melun, le général Lafayette ayant présenté au concours deux porcs, dont le moindre était de la taille d'un âne, et un bœuf aussi monstrueux dans son espèce, a remporté le prix d'encouragement, dont la valeur était de 800 francs.

— Nous avons déjà annoncé la rentrée au Havre du navire le *Jules-et-Julie*, que le comité polonais avait envoyé chargé d'armes et de munitions au secours de nos malheureux frères de Varsovie. Après avoir cherché inutilement les consignataires qu'on leur avait promis à Else- neur et à Memel, les braves gens qui montaient ce bâtiment ont appris à Memel, de la bouche même des Polonais, le désastre de Varsovie et leurs regrets ont été d'autant plus vifs, qu'ils étaient assurés qu'en arrivant quelques jours plus tôt, ils auraient pu prolonger, et rendre peut-être même victorieuse, la noble insurrection polonaise. Mais tout avait été préparé trop tard, et surtout mal préparé.

On n'est pas sans inquiétude sur le sort du second navire, parti quelques jours après le *Jules-et-Julie*, pour la même destination que ce dernier bâtiment. Depuis la sortie du second brick, on n'a reçu aucun indice sur son voyage, son passage dans le Sund n'a pas même été signalé encore. Il a régné si peu de mystère dans les préparatifs de l'expédition, que long-temps avant que les deux navires qui la composaient ne partissent de notre port, on savait au Havre, et à Paris même, la route qu'ils allaient prendre, et cependant le mystère était une des conditions de la réussite de l'expédition. (Temps.)

ANGLETERRE. — Londres, 1<sup>er</sup> novembre.

Hier au soir un détachement considérable de l'artillerie a reçu l'ordre de se rendre de Woolwich à Bristol avec la plus grande célérité. Des chevaux de poste ont été commandés aux différens relais pour assister à conduire les pièces et les caissons. Ils sont partis de Woolwich à onze heures du soir.

TROUBLES DE BRISTOL.

Bristol, 31 octobre, 2 heures de l'après-midi.

L'entrée de sir Charles de Wetherell à Bristol s'est faite samedi 29 octobre. La populace l'y attendait. C'est avec le secours d'une nuée d'agens de police et de la troupe que sir Charles Wetherell est arrivé à l'hôtel-de-ville, d'où il s'est rendu au tribunal, pour ouvrir les assises comme *recorder* (juge) de la cour. Cette cérémonie s'est passée, au milieu de cris, dans une confusion dont on ne peut se faire idée. Du tribunal, sir Charles est retourné, non sans difficulté, à l'hôtel-de-ville : comme la nuit tombait le tumulte alla toujours croissant, et à peine était-il rentré que la populace fit des démonstrations hostiles, cassa les carreaux, et commença à enfoncer les portes. Sir Charles Wetherell s'est esquivé, et il est sorti déguisé de la ville. Un détachement du 14<sup>e</sup> régiment de dragons est arrivé au moment où l'on mettait le feu à l'hôtel, dont les meneurs de la populace avaient arraché les grilles pour s'en faire des armes. Des dragons réussirent pour le moment à les en chasser, et, après quelques charges dans les rues principales, la cavalerie prit position sur Queen-Square (la principale place où est la résidence du lord-maire de Bristol.)

Les rassemblemens durèrent toute la nuit. Dimanche matin, la populace, irritée contre les dragons, qui avaient tué un des leurs, les attaqua, vers neuf heures, à coups de pavés, et les força à se retirer.

Après la retraite de la troupe la populace se porta à tous les excès, sa fureur n'eut plus de frein. Dans la journée de dimanche et la nuit de dimanche à lundi elle attaqua, pilla et brûla successivement l'hôtel-de-ville, les trois prisons; tous les prisonniers, dont plusieurs arrêtés la veille, furent relâchés; les barrières; le palais de l'évêque; l'hôtel du lord-maire, et trente des plus belles maisons de Queen-Square. On arrêta les pompes qui se dirigeaient vers les lieux d'incendie, de manière que ces édifices sont rasés de fond en comble. La Douane a été également pillée et brûlée, avec toutes les marchandises qu'elle renfermait. Plusieurs magasins d'une valeur immense sont entièrement détruits.

L'effet de ce vaste incendie était terrifique. On le distinguait jusqu'à Bath. Toute l'atmosphère était illuminée. Le feu ne s'est éteint que lundi à midi. Pendant les dévastations on ne trouvait aucun magistrat pas même un seul commissaire de quartier (*constable*).

Le 31 au matin, des troupes fraîches sont entrées en ville, et les magistrats ont commencé à agir. Ils ont fait un appel à la garde bourgeoise (*posse comitatus*), et ont donné carte-blanche à la force armée. Il en résulte qu'à-peu-près quatre-vingt personnes ont été tuées ou blessés. De fortes patrouilles ont nettoiyé les rues, qu'elles parcourent encore pour rétablir l'ordre.

Bath, 31 octobre, 9 heures du soir.

Des rassemblemens menaçans ont eu lieu cet après-midi dans cette ville. Le peuple avait appris que la cavalerie bourgeoise du comté (*yeomanry*) se réunissait pour se porter sur Bristol, et voulait en empêcher le départ de Bath. Les masses avaient déjà cassé les carreaux de vitres de l'hôtel-de-ville et de quelques maisons, lorsque les *constables* sont parvenus à arrêter sept ou huit des principaux meneurs. Ces arrestations ont fait un bon effet, d'autant plus que les prisonniers ont été transportés sur-le-champ en voiture à Shepton-Mallet, pour éviter les prétextes de nouveaux rassemblemens, si on les eût détenus dans la prison de la ville. Tout est actuellement apparemment tranquille.

## Nouvelles de Pologne.

Varsovie, 25 octobre.

Hier est parvenue la nouvelle que la forteresse de Zamosc s'est ren-

due à discrétion à la clémence de S. M. I.; la garnison se composait de 4,200 hommes.

## POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 4 novembre.

(Présidence de M. Destouvelles, vice-président.)

La séance est ouverte à 1 heure moins un quart.

M. Dellafaille donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Il est adopté.

M. le président. L'ordre du jour est le rapport de la commission des pétitions.

M. Corbisier, second rapporteur, est appelé à la tribune.

Plusieurs distillateurs de Namur prient la chambre de s'occuper d'un nouveau projet de loi sur les distilleries.

Après une légère discussion, la pétition est renvoyée au ministre des finances et à la commission d'industrie et de commerce.

M. Thienpont, 3<sup>e</sup> rapporteur.

Parmi les quatre pétitions dont M. Thienpont rend compte, une seule fixe l'attention.

Le sieur Brunfaut, intendant militaire, dans un mémoire imprimé et distribué aux membres, se défend des imputations qu'il prétend lui avoir été adressées par le ministre de la guerre, dans la séance du 28 septembre dernier, et demande une enquête si les faits qu'il soumet, et les pièces déposées à l'appui, ne justifient pas sa conduite.

La commission propose l'ordre du jour.

M. A. Gendebien entre dans de longs détails sur la vie de M. Brunfaut, qui s'est toujours montré aussi brave soldat que bon citoyen, et qui a donné à la révolution belge de nombreux gages de son patriotisme.

M. Jonet, membre de la commission, nie qu'elle soit investie du droit de provoquer une enquête.

M. Barthélemy, qui donne quelques nouveaux détails sur les faits soumis par le pétitionnaire, demande qu'on renvoie à M. le ministre de la guerre le mémoire justificatif du sieur Brunfaut, afin que le ministre puisse se convaincre qu'il a été induit en erreur par les renseignemens fournis par l'auditeur militaire, et que M. Brunfaut obtienne la justification à laquelle il a droit. (Appuyé.)

M. Lehon. La commission n'a pu vous proposer que l'ordre du jour et je demanderai l'ordre du jour.

M. Legrelle combat l'opinion du préopinant, et pense que M. le ministre de la guerre peut et doit venir justifier un homme dont l'honneur a été attaqué.

M. Dubus demande le dépôt au bureau des renseignemens du mémoire justificatif de M. Brunfaut. (Appuyé, appuyé.)

M. Lehon appuie ce dépôt, comme se rapprochant le plus de l'ordre du jour.

Après de courtes observations, auxquelles prennent part messieurs Gendebien, de Theux et H. de Brouckere, le dépôt du mémoire au bureau des renseignemens est adopté à l'unanimité.

Le sieur Simon Lubin annonce qu'il a trouvé un remède pour guérir toutes les maladies, et demande que la chambre prenne sa découverte dans sa plus haute considération.

M. Lebeau, orateur s'oppose d'ailleurs aux conclusions de la commission et demande l'ordre du jour en disant: comment voulez-vous qu'il y ait un remède pour tous les malades.

L'ordre du jour est adopté.

M. le président nous avons encore à entendre un autre rapporteur, M. Jonet; mais comme M. de Gerlache a demandé la parole pour la fin de la séance, je pense que la chambre sera d'avis de l'entendre en ce moment.

M. de Gerlache. Messieurs, c'est aussi une pétition que j'ai à vous présenter; je vous prie donc de vouloir bien m'accorder la parole. (Oui! oui! parlez!)

M. de Gerlache répond à une lettre de M. Pirson.

M. le président. La chambre donne acte à M. de Gerlache des explications qu'il vient de lui donner, et déclare qu'elle lui continue son estime. Mention en sera faite au procès-verbal.

La séance est levée à quatre heures. Demain séance à midi.

On écrit d'Anvers, 4 novembre:

Le gouvernement hollandais paraît faire autant de façon que nos chambres pour accepter le traité imposé par la conférence.

La Hollande cédera inévitablement, mais elle ne le fera qu'après de vives démonstrations de résistance, et tout en invoquant avec la politique russe l'exécution des traités de 1815.

— La ville de Flessingue est déclarée en état de siège, et le roi de Hollande a fait un appel aux habitans en les exhortant à défendre la ville, et à l'approvisionner pour trois semaines; en général, on paraît se mettre en mesure d'une vigoureuse résistance, dans le cas où les Anglais voudraient entrer dans l'Escaut.

— M. le général Guilleminot, ambassadeur de la cour de France à Constantinople, accusé, comme on sait, par M. Sébastiani d'avoir, contrairement à ses instructions, provoqué dans une communication officielle, le divan à la guerre contre la Russie, a donné les explications les plus satisfaisantes à la chambre des pairs, dans la séance du 2 novembre.

VILLE DE NAMUR.

Le bourgmestre et les échevins de la ville de Namur, Vu un rapport du commissaire de police de la 2<sup>e</sup> section, en date du premier de ce mois, duquel il résulte que pendant la nuit du 31 octobre dernier, il a été constaté à charge de l'entrepreneur de l'éclairage de la ville, neuf mèches éteintes aux réverbères placés aux N<sup>o</sup> 604, 920 et 1061 et qui n'ont pas été rallumées dans le délai prescrit.

Vu les art. 6 et 8 des conditions relatives à l'entreprise dudit éclairage, en date du 17 août 1827,

Arrêtent :

Art. 1<sup>er</sup>. L'entrepreneur de l'éclairage de la ville de Namur est condamné à une amende de 2 fl. 25 c. pour la cause détaillée ci-dessus.

2. La somme sera versée dans la caisse du receveur municipal et figurera au chapitre des recettes extraordinaires de son compte de l'exercice courant.

3. Expédition du présent sera adressée audit entrepreneur et au receveur.

Namur, le 4 octobre 1831.

Pour le bourgmestre absent :

A. LEMIELLE-MAZURE.

Thé. DANDOY, secrétaire.

COMMERCE.

MARCHÉS DE BRUXELLES. — Du 4 novembre.

Halle aux céréales. — Notre marché a été peu approvisionné cette semaine; cependant mercredi dernier, la moitié du froment et du seigle qu'on y a présenté a été retirée, les fermiers ayant formé de trop hautes prétentions; voici le cours: froment, de fl. 12 à 15; seigle, de 8 1/2 s. à 9; avoine, de 3 1/4 à 3 1/6.

Quant aux grains marchands, le froment et le seigle ont eu un peu plus de demande. Voici le cours: froment roux du pays, de fl. 13 10 à 14; de vieux étranger, de 11 10 s. à 12 10; seigle du pays et séché, de 8 1/4 à 8 1/2; orge des polders, 7 1/4; de du pays wallon, de 6 à 6 1/4; avoine hors des barrières, de 3 1/4 à 4; graine de colza, de 11 1/4 à 12 1/6; de de lin, de 10 1/6 à 11 1/4.

Pommes de terre. — Bleues, de fl. 3 1/4 s. à 4 1/6, rouges, de fl. 2 1/6 à 2 1/8.

Huiles. — Les huiles de colza étaient cotées ce matin: dis. fl. 53 3/4; nov. et déc., 53; huiles de lin disp., 55 1/2.

Tourteaux. — Ceux de colza sont cotés: de fl. 80 à 82, et les pains de lin, de 150 à 120. Ces derniers sont en baisse et sans acheteurs.

Écorches de chêne. — Les prix restent cotés de fl. 26 à 28, les 500 kil.

Ce qui précède est en argent de Brabant.

Halle aux suifs. — Le suif a été vendu 43 c. Chandelles, 55 c.

BOURSE D'ANVERS, du 3 novembre.

Emprunt de 12 millions	76 1/4 à 172	Rente perp. Esp <sup>e</sup> à Paris.	53 1/2
Rentes remboursables	83 et 85	" " " à Amst.	47 1/2 à 172
Autriche métalliques	88	Anglo-Danois 3 p. 0/0	66
Lots de 250 fl.	386 et P	Sicile emp. de 1821.	82
" " 100 fl.	212	" " " 1824.	81
Guebhard		Certif. Falconnet	72

Bourse de Paris du 2 novembre. Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830 94 fr. 35 c. — 4 p. " 77 fr. 00. — Rentes 3 p. c. jouiss. du 22 juin, 1830, 66 fr. 35 c. — Act. de la banque, 1680 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 77 fr. 70. — Cortès d'Espagne, 10 fr. 00. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 69 fr. 00. — Rente perpétuelle d'Espagne, 54 fr. 3/8.

Bourse d'Amsterdam, du 1 novembre. — Dette active, 40 1/8. Billets de change, 15 7/8. Syndicat d'amort. 65.

Fonds publics de Londres, du 29 octobre. — Cons., 83.

Cours de Vienne du 24 oct. — Mét., 82 3/8; act. de la banque, 1075.

Marché de Namur du 3 novembre 1831.	Fl.	C <sup>ts</sup> .	Ces.
Froment-roux, la rasière . . . . .	10	38	29
Seigle. . . . .	7	99	46
Avoine . . . . .	2	61	23
Pommes de terre. . . . .	1	61	00
Beurre. . . . .	0	72	86

ANNONCES.

1341. Jeudi 17 novembre 1831, à neuf heures du matin, à l'auberge dite au Léger, à Cognelée, il sera procédé à la vente du taillis d'une partie du bois de Jettez-Fooz, appartenant à M. le baron de Cuvellier de Cognelée, divisé en quantité de portions, et le vendredi 18, et jour suivant, s'il y a lieu, à deux heures de l'après-midi, chez le sieur Maréchal, cabaretier à Villers-lez-Heest, il sera procédé à la vente de quantité de marchés de bois blancs croissant dans les drèves et prairies appartenans audit M. de Cuvellier, à Villers-lez-Heest, sous les conditions à préfixe.

1337. Belle raspe à vendre à Jambe.

Lundi 21 novembre 1831, l'administration communale de Jambe fera procéder à la vente publique de la coupe ordinaire de son bois communal dit Masenage, divisé par portions.

Cette vente aura lieu ledit jour, à deux heures de relevée, chez le sieur Nicolas Legrand, aubergiste à Jambe, aux conditions à préfixe.

1339. Lundi 21 novembre 1831, à neuf heures du matin, chez Barthélemy Pirson, cabaretier à Dhuy, le bureau de bienfaisance passera en location les terres des pauvres de cette commune.

1340. Mardi 22 novembre 1831, à neuf heures du matin, chez Jauvain, cabaretier à Saint-Germain, le bureau de bienfaisance passera en location les terres des pauvres de cette commune.

1338. Vente d'arbres à Wasseige, Ramillies-Offus et Autre-Eglise.

Mardi 15 novembre 1831, M. de Donna de Follogne fera vendre quantité de marchés de très-beaux peupliers dans ses prairies à Wasseige.

Mercredi 16 même mois, Mademoiselle la comtesse Emerence de Liedekerke-Surlet fera vendre dans ses bois Delbruyère, Deplechère et Lormoy, situés à Ramillies-Offus et Autre-Eglise, une très-grande quantité de frênes, chênes et bois blancs.

Ces ventes auront lieu chaque jour, à une heure, au pied des arbres.

1327. Vente considérable d'objets mobiliers et marchandises en coutellerie et autres.

A la requête de Madame veuve Lesire, née Danheux, négociante, rue du bas de la place, N<sup>o</sup> 918, à Namur, on vendra publiquement une grande quantité de coutellerie et autres objets mobiliers.

Laquelle vente aura lieu le 9 novembre 1831, à la recette du sieur TSCHARNER, entrepreneur de ventes publiques.

Pour prix et conditions de la location de la maison cotée du n<sup>o</sup> 918 susdit, on doit s'adresser à M. TSCHARNER.

1330. Immeubles à vendre par licitation.

Lundi 14 novembre 1831, à dix heures du matin, chez la veuve Falmagne, aubergiste à Fosses, il sera procédé, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Namur, le 3 septembre dernier, et à la requête des sieurs Grisart et autres consors, à la vente par licitation, conformément à la loi du 12 juin 1816, par le ministère de maître Gislain, notaire à Namur, et en présence de M. le juge de paix du canton de Fosses, des biens immeubles dont la désignation suit, sis à Burnot, commune de Profondeville, district et province de Namur:

1<sup>o</sup> Une île ou oseraie, divisée en deux parties, joignant chacune à la Meuse, à M. Raymond de Severin, au ruisseau et à Collignon;

2<sup>o</sup> Une pièce de terre joignant audit Collignon, au rivage, à la commune et à la grande route;

3<sup>o</sup> Une maison et jardin en dépendant, joignant à Collignon, au rivage et à la fenderie;

4<sup>o</sup> Une maison, appendices et dépendances, avec le jardin et le terrain en dépendant, contenant 18 perches environ et joignant du nord à Collignon, du midi au biez de la fenderie, du levant audit biez et du couchant à la grande route, ladite maison et partie de terrain étant aujourd'hui occupés par la brigade de gendarmerie, l'autre partie étant défructuée par le sieur Grisart.

Ces biens seront vendus par quatre lots, puis en masse, aux clauses et conditions dont on pourra prendre connaissance en l'étude de maître Marchot, avocat à Namur, et en celle dudit maître Gislain.

1285. A. J. Lallement, agent d'affaires, rue de l'Ange, n<sup>o</sup> 738, à Namur, paie comptant les obligations de l'emprunt de 12 millions, ainsi que les quittances à échanger à Namur, au plus haut prix possible.

Il se charge aussi d'acheter les obligations sur divers gouvernements comme les rentes, etc.

Capitaux à placer et rentes à vendre, bien constituées. S'adresser audit agent.

1314. A LOUER,

Pour le 1<sup>er</sup> mars prochain, une maison neuve avec jardin clos de murs, sise sur la place de Moustier-sur-Sambre, en face de l'église, placée au centre du plus florissant village et près du canal; elle est surtout propre à tout commerce.

S'adresser à M. Jacquet, place du Spectacle, à Namur.

1310. Beau bien patrimonial situé à la Plante, à vendre, de la main à la main.

Ce bien consiste en trois maisons et un bonnier environ de jardin et verger traversé par la route, et appartient à Monsieur Charles Lamquet il se vendra libre de toutes charges.

S'adresser au notaire Anciaux pour les conditions et prix.

1280. Commerce en fers, cloux et quincaillerie, très-avantageusement connu depuis long-temps, à céder tout de suite pour cause de départ.

S'adresser à l'épouse Demarteau-Louys, marché de l'Ange, n<sup>o</sup> 699, à Namur.

1099. Emprunt de douze millions de florins.

Les personnes qui désireraient vendre leurs récépissés de paiemens ou les obligations de cet emprunt, peuvent s'adresser au notaire Delvigne, qui est chargé d'en acheter par commission.

1202. AVIS.

5300 fl. des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent.

S'adresser au secrétariat, à l'hospice Saint-Gilles, à Namur.